

**Sujet :** [INTERNET] Projet d'arrêté sur l'ouverture et clôture de la chasse

**Date :** Sun, 09 May 2021 23:37:30 +0200

**De :** sg.kia

Monsieur le Préfet,

Je suis défavorable au projet d'arrêté sur l'ouverture et la clôture de la chasse pour la saison 2021 - 2022, entre autres concernant la disposition relative à l'autorisation de deux périodes complémentaires pour la pratique de la vénerie sous terre du blaireau dans le département de la Sarthe.

En voici les raisons :

- Le déterrage n'impacte pas que les blaireaux car certains terriers sont susceptibles d'être occupés par d'autres animaux, dont certaines espèces protégées (chat forestier, loutre, chauves-souris), qui peuvent se retrouver piégés et agressés par des chiens échappant à la vigilance des chasseurs
- Note de présentation n'indiquant pas les effectifs de l'espèce dans le département, ni donnée chiffrée sur les dégâts qui lui sont imputés
- Incompatibilité avec le Code de l'Environnement (article L. 424-10)
- Toutes les alternatives n'ont pas été étudiées, comme l'utilisation de produits répulsifs olfactifs sur les terriers ou les terriers artificiels
- Violation de la convention européenne de Berne

Précisons que le déterrage des blaireaux est interdit dans la plupart des pays européens, et que l'Allemagne et la France font exception en Europe de l'Ouest en autorisant cette pratique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées

Shâhpour-Geoffroy KIA